

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
275, rue de l'Église**

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **20 janvier 2026**. Le conseil entendra les personnes ayant des questionnements avant ladite séance à compter de 18 h, à la mairie située au 5000 route Marie-Victorin, à Contrecœur, Québec, J0L 1C0.

DM-2025-122 – 275, rue de l'Église, Contrecœur, Québec, J0L 1C0, lot 6 607 642 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – Zone P2-174.

La demande vise à autoriser l'implantation d'un nouveau CPE dérogeant aux éléments suivants :

- Déroger à la grille P2-174 du règlement de zonage afin d'autoriser la construction d'un bâtiment principal à une distance de 2,95 m d'une ligne latérale de terrain, au lieu d'une distance minimale 6 m d'une ligne latérale de terrain, tel que prescrit.
- Déroger à l'article 129 du règlement de zonage afin de soustraire le bâtiment principal à l'obligation d'utiliser un minimum de 50% de matériaux de classe A sur l'ensemble de ses murs extérieurs, comme prescrit.
- Déroger à l'article 396 du règlement de zonage afin de soustraire les conteneurs situés en cour avant à l'obligation d'être enfouis, comme prescrit.
- Déroger à l'article 584 du règlement de zonage afin d'autoriser l'aménagement des aires de chargement en cour avant, au lieu d'être situées en cour arrière ou en cour latérale, comme prescrit.

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Contrecœur, ce 17 décembre 2025.



---

Éléa Claveau, notaire, OMA  
Directrice des Services juridiques et greffe



**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
275, rue de l'Église**

**DM-2025-122  
CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville de Contrecœur en date du 17 décembre 2025 et en l'affichant à la mairie, conformément aux dispositions du règlement 1112-2018 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Contrecœur.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat à Contrecœur, ce 17 décembre 2025.

La directrice des Services juridiques et greffe,



Éléa Claveau, notaire, OMA

